

Chapitre 1

Commentaire d'introduction par la vérificatrice générale

Contenu

Audit demandé par l'Assemblée législative.....	3
Remerciements.....	5

Commentaire d'introduction par la vérificatrice générale

Audit demandé par l'Assemblée législative

1.1 J'ai l'honneur de présenter mon rapport intitulé « Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie ». Ce rapport a été préparé en réponse à la motion unanime adoptée en juin 2013 par l'Assemblée législative nous demandant de compléter un audit de ce sujet.

Point central de l'audit

1.2 La relation passée entre la province et le groupe de compagnies Atcon était complexe et s'étendait sur de multiples mandats gouvernementaux. Nous avons centré notre audit sur les événements entourant le processus de prise de décision du gouvernement dans la fourniture d'aide financière à Atcon durant la période de 2008 à 2010, ainsi que sur les façons d'améliorer la performance du ministère du Développement économique.

Les décisions du gouvernement ont causé la perte aux contribuables

1.3 La fourniture de garanties de prêt à Atcon et la perte subséquente subie par les contribuables du Nouveau-Brunswick se sont produites parce que le gouvernement de l'époque a choisi d'ignorer les conseils experts de ses hauts fonctionnaires. Malgré les nombreuses recommandations de rejeter la demande d'aide d'Atcon, le gouvernement a fourni des garanties de prêt au groupe Atcon, et a ensuite aggravé le risque de perte de la province en transférant sa sûreté de premier rang qu'elle détenait au profit de la banque d'Atcon. Après la faillite d'Atcon en avril 2010, la province s'est retrouvée avec près de 70 millions de dollars en fonds non récupérés.

La VG respecte les défis du gouvernement, cependant ne peut pas conclure que les décisions étaient raisonnables dans les circonstances

1.4 J'ai un grand respect pour la responsabilité du Cabinet de prendre des décisions difficiles en période de difficulté économique, y compris équilibrer les priorités, telles que le maintien d'emplois aux dépens des contribuables, avec la saine gestion des ressources publiques. Cependant, nous n'avons rien vu durant notre examen qui supporterait une conclusion que les décisions prises par le gouvernement sur ce dossier étaient raisonnables dans les circonstances. Bien que

nous avons eu accès aux documents du Cabinet, nous n'avons pu fournir le raisonnement du gouvernement pour la décision prise. Ce raisonnement n'était pas documenté.

Une situation similaire pourrait se produire

1.5 La perte financière importante subie par les contribuables a été absolument inutile à notre avis. À moins que le gouvernement juge nécessaire d'apporter des changements à la façon dont l'aide financière accordée à l'industrie est approuvée au niveau du Cabinet, nous sommes de l'avis qu'une situation similaire pourrait se reproduire. Présentement, le seul obstacle pour les gouvernements courant et futurs est qu'ils seront en fin de compte tenus responsables par l'électorat pour leur prise de décision.

Défis dans l'accomplissement de notre audit

1.6 Le temps écoulé ainsi que de nombreux changements au niveau des hauts fonctionnaires au ministère du Développement économique nous ont posé des défis. Par contre, nous avons été satisfaits en général de la coopération de la direction et du personnel passés et actuels du Ministère dans la fourniture de l'information nécessaire pour compléter notre travail.

L'accès aux documents du Cabinet n'est pas typique mais provient du rapport de 2013 du Commissaire aux conflits d'intérêt

1.7 Mon bureau a eu un accès complet aux éléments de preuve de l'enquête de 2013 du Commissaire aux conflits d'intérêt. Il convient de noter que les nombreuses références détaillées aux documents et aux actions du Cabinet contenues dans ce rapport ne sont pas typiques des rapports de la vérificatrice générale et ne le seront pas dans le futur. De tels documents sont considérés comme contenant de « l'information privilégiée du Cabinet » et ne sont pas normalement cités comme une source spécifique d'élément probant d'audit dans nos rapports.

Des questions peuvent demeurer

1.8 Il importe aussi de noter que notre travail était dirigé afin de fournir une réponse à la demande de l'Assemblée législative. Ceci ne répond peut-être pas toutes les questions restantes que le public pourrait avoir au sujet de la relation entre le gouvernement et le groupe de compagnies Atcon, telles que la perte ou le recouvrement éventuel de la province, puisque les questions juridiques se poursuivent.

La VG est prête à poursuivre la question si nécessaire

1.9 Nous n'avons pas effectué d'audit judiciaire ou d'enquête et n'avons pas interrogé de personnes sous serment durant notre processus d'audit. Un tel exercice étendu, si entrepris par mon bureau, nécessiterait des fonds supplémentaires et de l'expertise au-delà des ressources existantes. Cependant, je suis prête à poursuivre cette question selon ce que l'Assemblée législative exige.

Remerciements

1.10 Mes employés ont travaillé très fort dans l'accomplissement du travail contenu dans ce rapport. Ce rapport démontre leur dévouement, leur professionnalisme et leur diligence. J'aimerais exprimer mon appréciation pour chacun d'eux pour leur contribution et leur engagement continu envers la réalisation du mandat du Vérificateur général du Nouveau-Brunswick.



Kim MacPherson, CPA, CA
Vérificatrice générale